

L'IDÉE FIP...

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions



EDITO

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans cette nouvelle édition de l'idée FIP'94.

A nouvelle équipe, nouvelle pratique. Depuis avril, nous nous sommes progressivement mis en place au local syndical de Créteil. Dès lors, notre démarche a été la même : être plus présent dans votre quotidien par tout les biais possibles. Outre les contacts que nous avons avec chacun d'entre vous, soit directement soit par l'intermédiaire de nos correspondants (que nous remercions d'ailleurs !), nous avons besoin de trouver le moyen de pouvoir mieux prendre en compte chaque site : c'est le but de ce bulletin.

Car il est fait pour vous et donc vous appartient. Chaque rubrique doit vous permettre de vous exprimer sur ce qui se passe dans vos services. Alors n'hésitez pas à réagir et à nous écrire, vous trouverez une place dans ces colonnes pour faire parler de vous, de nous permettre d'être au plus près de vos préoccupations et de réagir si besoin. Big Brother



AU FIL DE L'EAU

✓ Ou plutôt les pieds dans l'eau à Créteil le lundi 15 octobre ! Eh oui un long week-end bien arrosé a eu raison de l'étanchéité des locaux du 6^è étage (Conservation des hypothèques et Centre d'encaissement). Rassurez vous les cirés et bottes en caoutchouc sont commandés par le CHSCT et contact est pris avec l'équipe « des maçons du cœur » en attendant les vrais travaux... prévus pour le premier semestre 2013...

✓ Suite à un rapide recensement auprès des collègues, il n'y aurait pas de problème particulier concernant le pont du 2 novembre. Par contre, certains d'entre vous nous ont signalé des difficultés pour poser leurs congés de fin d'année. En la matière, seule « une présence suffisante » est exigée par les textes*. Aussi n'hésitez pas à faire vos demandes dans AGORA, chaque refus devant être motivé par le chef de service, ce qui suffit parfois à débloquer la situation. Sinon, appelez-nous !

✓ Cette année, la formation initiale des nouveaux agents a été répartie entre les établissements de Clermont (Filière Fiscale) et Noisy (Gestion publique), sans tenir compte de la situation des personnes. Malgré notre intervention lors de la première session, le problème persistait pour le stage premier métier. Nous avons alors demandé au Bureau National d'évoquer cette situation au niveau ministériel ou nous avons appris que l'administration n'avait pas assez de profs dans la filière Gestion publique pour faire la formation sur les 2 établissements. Nous ferons tout ce qui est possible pour que cette situation s'améliore pour les prochaines formations.

✓ Appel à la GREVE pour la journée du 27 novembre 2012 : comme décidé « le changement n'est pas encore pour maintenant » Solidaire Finances Publique a déposé un préavis de grève à laquelle nous vous invitons à participer massivement. Pourquoi ? Puisqu'immédiatement désignés comme réserve d'emploi - un comble ! - pour permettre l'embauche de 60 000 fonctionnaires dans d'autres ministères, il est temps de faire entendre nos revendications en terme d'emploi, de salaire et de formation. ([Tract](#)).

*Sous-direction Encadrement et relations sociales - Bureau RH-1A - LES CONGES ANNUELS ET LES JOURS ARTT - Section 6-2 établissement des plans de congés.



A LA LOUPE

✓ Quid des modalités concernant la retenue sur salaire du jour de carence ?

Jours de carence sur la rémunération

Cette carence s'applique depuis le 1er janvier 2012 dès le premier jour de congé de maladie, autant de fois qu'il y a un congé maladie.

Dans quelques cas, le délai de carence ne s'applique pas : congé pour accident de service, maladie contractée dans l'exercice des fonctions, congé longue maladie ou de longue durée, congé de paternité ou congé d'adoption, congé de maternité ou congés supplémentaires liés à un état pathologique consécutif à la grossesse ou à des suites de couches.

Cas particuliers :

Le jour de carence ne s'applique pas à la prolongation d'un arrêt de travail. Lorsque la prolongation fait suite à une reprise de service qui n'a pas excédé 48 heures, il n'est pas appliqué une nouvelle journée de carence.

Le délai de carence ne s'applique que le premier jour suivant la carence au travail réellement constatée, soit la première journée de congé de maladie.

Lorsque l'arrêt de travail est en rapport avec une affection de longue durée, le délai de carence ne s'applique qu'une seule fois, à l'occasion du premier congé de maladie.

Le jour de carence ne peut être compensé par un jour de congé ou d'ARTT.

Règle des 90 jours

Si un fonctionnaire est en congé de maladie pendant plus de trois mois, il n'a plus droit à 90 jours à plein traitement sur une période de 12 mois consécutifs. Le passage à demi-traitement s'opère après 89 jours de congé de maladie rémunérés à plein traitement. Si au cours de cette même période, deux jours de délai de carence ont été appliqués, le passage à demi-traitement s'opérera après 88 jours.

Extrait de L'unité n° 983 du 17/04/2012

Restons vigilants car le service RH est livré à lui même pour calculer cette retenue, aucune note ministérielle n'étant disponible à ce jour ! Nous avons également interpellé le bureau national afin qu'il fasse pression au niveau de l'administration centrale pour clarifier cette situation...

Agents à temps partiel

La retenue pour chaque jour de carence sera calculée sur la base d'un trentième de la rémunération proratisée.

Rétroactivité

Le remboursement d'un trentième retenu au titre du jour de carence peut avoir lieu quand un agent en congé de maladie ordinaire est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée.

Assiette de la retenue

Tous les éléments de la rémunération sont concernés par cette carence, y compris l'indemnité de résidence (alors qu'elle est versée pour compenser la cherté des logements) ainsi que les majorations et indexations outre-mer.

Seul le supplément familial de traitement n'est pas impacté par les mesures de carence.

Jours de carence sur l'ARTT

Durée hebdo.	Durée quotidienne	Nbres de jours ARTT	Congés annuels	Total (journée solidarité déduite)	Nbre de jours d'absence maladie entraînant la perte d'un jour ARTT
36h12	7h14	0	32	31	-
37h30	7h30	8	32	39	29
38h00	7h36	11	32	42	21
38h30	7h42	13	32	44	17

Temps partiel : le décompte est proratisé au niveau du temps partiel.

Exemple :

Un agent à 80% sur la base de 38h verra la réduction calculée ainsi :

228 jours ouvrables x 80% / 11 jours ARTT x 80% arrondi à la demi journée supérieure soit 182,4 / 8.8 donnant 20.72 arrondis à 21 jours ouvrables. Dès que l'absence du service atteint 21 jours normalement travaillés, il est déduit 1 jour ARTT du capital de 9 jours ARTT.



VU ENTENDU A LA DGFIP

✓ Lu sur le forum de la DgfiP : « Selon le NOUVEL OBSERVATEUR, M. Philippe PARINI, remercié récemment par le gouvernement, a été nommé sur le poste de DDFiP de Paris qu'il avait comme DGFIP gelé en octobre 2011 au départ à la retraite du précédent DDFiP ». faites ce que je dis...



AGENDA

✓ En Novembre nous serons parmi vous les :

- 6/11 Trésorerie de Vitry-sur-Seine
CFP de Vitry-sur-Seine
- 20/11 CFP d'Ivry-sur-Seine
Trésorerie d'Ivry-sur-Seine
- 22/11 Trésorerie de Cachan
Trésorerie Nord Val-de-Bièvre
- 26/11 Trésorerie Paul Guiraud hôpital
CFP de Villejuif
- 29/11 CFP de L'Hay-les-Roses
CFP de Choisy-le-Roi

Les visites s'effectuent dans l'ordre indiqué ci-dessus, par demi journées. Et non, la présence d'un « chAperon » n'est pas indispensable... surtout lorsqu'on lui demande de nous « tenir à la culotte » : la Direction a des mœurs bien étranges ?!?

✓ Rendez-vous avec l'administration :

- 12/11 Comité technique local n° 8 (CTL)
- 15/11 Groupe de travail Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- 20/11 CAPL liste d'aptitude de C en B
- 20/11 CAPL liste d'aptitude de B en A
- 19/11 Comité technique local n° 9 (CTL)

✓ **27/11 : TOUS EN GREVE !!!**

✓ Commission régionale CHSCT le 30.

✓ La CAPL concernant le mouvement local des agents C de la Filière Fiscale au 01/01/2013 se tiendra le 13/12/2012 : n'hésitez pas à nous contacter.



EN CHANTIER

✓ Une réunion c'est tenue le 17 octobre concernant les travaux liés à l'installation prochaine d'un cadre A à la Trésorerie Municipale de Vitry. Que les collègues se rassurent : il est aujourd'hui acté que celle-ci ne se fera pas au détriment de l'espace détente ! Par ailleurs nous avons insisté pour que les recommandations du Médecin de prévention soient respectées : obligation de s'assurer que les matériaux utilisés ne présentent pas de toxicité particulière (colles) et de veiller à ce que le découpage des matériaux, pouvant s'avérer bruyant, se fasse à l'extérieur.

✓ Les travaux concernant l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux locaux de la DNID vont être réalisés du 15 octobre au 12 novembre. Nous avons voté pour ces travaux en CHSCT, l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées (quelque soit le handicap) étant une de nos priorités.

✓ Les plaques des radiateurs au SIP de Nogent sont retirées du 22 octobre au 8 novembre car elles sont amiantées. La Direction a organisé une réunion le mardi 2 octobre avec l'ensemble des agents du site, afin de leur présenter le calendrier des travaux et répondre à toutes leurs interrogations. Il est important de nous alerter en cas de problème. Affaire à suivre...



DERNIERE MINUTE

Nous apprenons qu'un agent à la solde de l'UMP aurait infiltré le gouvernement : son nom Jean-Marc A alias SKYFALL. Son mode opératoire est simple, infiltrer les systèmes gouvernementaux d'information et distiller des virus tels que le maintien de la RGPP, du jour de carence, du gel du point d'indice ou bien « ah bon, j'ai dit qu'il n'y avait pas de tabou pour les 35h ? »



QUI SOMMES NOUS

Bernardo DOUET-Christophe BARBIER-David FERREIRA-Isabelle LELOUP-Stéphane CUVIGNY-Sylvie GUILLERAND - Local Syndical - Tél. : 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64 / 01.43.99.37.95
nouveau courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfiP.finances.gouv.fr